
Nombre de membres en exercice: 7	Séance du 06 février 2024
Présents : 6	L'an deux mille vingt-quatre et le six février l'assemblée régulièrement convoquée le 06 février 2024, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 7	Sont présents: Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, Frédéric VUILLEMIN
	Représentés: René-Marc HERPSON par Thérèse VERMANDE
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Sylvie ALECHKINE

Objet: SITE INTERNET DE LA COMMUNE - REMBOURSEMENT MR BERTRAND DEFOIS - DE 2024 001

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

Le site internet de la commune d'Orniac est prêt, et il faut faire maintenant le règlement.

Comme le site internet est hébergé à l'étranger, il n'est pas possible pour la commune de faire le virement.

Monsieur Bertrand DEFOIS, Conseiller Municipal, s'est proposé pour faire l'avance de la somme de 259.20 € (pour 2 ans).

La commune d'Orniac doit donc lui faire le remboursement.

Monsieur Bertrand DEFOIS, directement concerné ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande à Monsieur Bertrand de fournir à la mairie d'Orniac, une facture de la prestation d'hébergement du site au nom de la commune,
- décide de faire le remboursement à Mr Bertrand DEFOIS, soit la somme de 259.20 €,
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

VOTES	Pour	6	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: PEINTURE PORTAIL DU CIMETIERE - DE 2024 002

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis concernant la peinture du portail du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis de l'entreprise 2 F Peinture,
- demande au Maire de prévoir la dépense au budget 2024,
- charge la Maire du bon déroulement de cette affaire.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL - MISE AUX NORMES - DE 2024 003

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

Lors du dernier contrôle effectué sur la commune par le SPANC en 2020, une installation a été non conforme car elle présente un danger sanitaire.

Des travaux obligatoires devraient être réalisés sous 4 ans.

Un rappel vient d'être envoyé aux propriétaires pour que cette mise aux normes soit effectuée avant décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande au Maire de prendre contact avec un huissier si aucun travaux n'est engagé d'ici la fin de l'année,
- charge le Maire de signer les documents nécessaires à cette opération.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE LECHAT CHANTAL :

Madame le Maire fait état de l'avancement du dossier concernant l'affaire LECHAT Chantal.
La procédure d'expulsion suit son cours.

EXPOSITION PANNEAUX DE L'EGLISE :

Les 6 grandes photos retraçant les travaux de restauration de l'église seront exposées dans le jardin. Frédéric et Bertrand se sont chargés des travaux.

ACHAT D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF :

Le compostage étant devenu obligatoire, un composteur collectif va être installé dans le village afin de permettre à ceux qui n'en disposent pas de respecter ces nouvelles obligations.
L'emplacement sera précisé.

PROTECTION DE LA SOURCE DE LA PESCALERIE :

Afin de protéger la source, un périmètre de protection des captages va être mis en place. Un travail de réflexion est engagé avec les services de l'état, le SYDED, l'ARS, le Parc, les maires et les agriculteurs.

ENTRETIEN DU VILLAGE :

Après avoir étudié une autre proposition (plus élevée), le Conseil Municipal décide de confier à nouveaux les travaux de tonte et d'entretien du village à la société Quercy Jardin Nature (Jérôme ARMAND).

FRAIS URBANISME :

Les frais d'urbanisme versés à la Communauté de Communes s'élèvent pour 2023 à 1 011.58 € :

- Frais de logiciel : 62.93 €
- Frais de personnel : 948.65 €

CUa : 2
DP : 7] soit 13 actes
PC : 4

Fin de séance : 20h30